

# Rosière, Rosières

Marie-Laure Legay

L'appellation sel de rosière renvoie à deux significations. En Lorraine, la saline ducale de Rosières fonctionna jusqu'en 1757-1760. S'y produisit un sel particulièrement pur à partir des résidus des opérations de saline. Au terme d'expériences menées par le chimiste Boulduc, l'on observa en effet que le schlot pouvait avoir les caractéristiques du sel digestif d'Epsom et l'on proposa donc sa transformation. La production globale de la saline de Rosières diminua néanmoins au cours du XVIIIe siècle. Comme les autres salines de Lorraine, elle générait une surexploitation des forêts alentours, ce qui finit par nuire à la production. Par ailleurs, les puits étaient souvent souillés d'eaux parasites. En outre, la situation de Rosières sur la Meurthe par rapport aux salines plus proches de la Sarre (comme Dieuze) et donc plus à même d'exporter vers l'Allemagne, était désavantageuse. Surtout, les montages financiers établis à partir de 1738 se révélèrent catastrophiques : cette année-là, l'entreprise Pierre Dufrene se proposa pour construire un bâtiment de graduation sur un kilomètre de long et 10 mètres de large afin de renforcer la salinité des eaux (Lettres patentes du 13 novembre 1738). La Ferme générale soutint à bout de bras cette entreprise en lui avançant des fonds et lui accordant des prêts. En 1747, les cautions de Dufrene devaient encore à la compagnie 507 237 livres pour les avances et 328 083 livres à titre de prêts. La production de sel rapportait bon an mal an 120 000 livres argent de France (moyenne établie sur dix ans entre 1739-1740 et 1748-1749 à partir des archives nationales), ce qui sans doute provoqua la faillite de l'entreprise. Avant même le rattachement définitif de la province à la Couronne (1766), la Ferme générale de Lorraine (en réalité quasi intégrée à la Ferme générale de France) se résigna à fermer (1760). Franche-Comté, le sel rosière était un sel extraordinaire produit à Montmorot et à Salins. Il se vendait en magasin. Le prix en était fixé par l'intendant. Pour éviter les fraudes, il fut toutefois décidé de le distribuer selon les modalités adoptées pour le sel ordinaire. Des commis à la délivrance furent donc chargés de le distribuer aux communautés d'habitants, ce qui nécessita les opérations d'enrôlement.

## Références scientifiques

### Sources archivistiques et imprimées:

- Sources archivistiques:

- AD Doubs, 1C 1518 et 1521
- AD Meurthe et Moselle, C 102 à C 104 : rapports, mémoires sur les travaux entrepris à la saline de Rosières de 1751 à 1758, procès-verbaux de visite de la saline, XVIIIe siècle
- AN, G1 95, dossier 7 : saline de Rosières
- AD Doubs, 1C 1518 et 1521
- AD Meurthe et Moselle, C 102 à C 104 : rapports, mémoires sur les travaux entrepris à la saline de Rosières de 1751 à 1758, procès-verbaux de visite de la saline, XVIIIe siècle
- AN, G1 95, dossier 7 : saline de Rosières

### Bibliographie scientifique:

### Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Rosière Rosières* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/75>